

significative. Nous sommes aussi heureux de constater que le rapport lui-même est le fruit des efforts concertés du Secrétariat des Nations Unies, de l'Organisation Internationale du Travail, de l'Organisation de l'Alimentation et/l'Agriculture et de l'Institut de /de Recherches des Nations Unies pour le Développement social. Cet effort concerté donne évidemment du poids au rapport.

Quant au programme de recherches, et de formation portant sur le développement régional, ma délégation croit que les résultats possibles du programme affecteront directement les pays moins développés, tout autant que les pays plus développés. On a formulé des critiques sérieuses à l'effet que, d'une part, on accordait trop d'attention aux programmes consacrés au développement local, tandis que de l'autre, on disait que la planification à l'échelon national était trop éloignée de l'échelon sur lequel doivent s'exécuter ces plans. Nous espérons, Madame la Présidente, qu'en profitant de l'expérience d'autrui, et en formant un personnel actif à l'échelle nationale dans les techniques de planification, d'administration et d'évaluation du développement régional, on trouvera moyen de relier les échelons national et local. Naturellement, le Canada sera heureux de partager son expérience dans le domaine du relèvement et de l'aménagement agricoles et nous anticipons avec plaisir les premiers rapports de ce nouveau programme des Nations Unies qui nous permettront peut-être de profiter d'une expérience à l'échelle mondiale.

Un mot, maintenant, de la Conférence de 1968 des ministres responsables de la Protection sociale. Elle examinera le rôle des programmes de protection sociale dans le progrès national, aux fins de la définition des principes des programmes de protection sociale; l'encouragement à la formation d'un personnel pour la protection sociale et les recommandations touchant de nouvelles initiatives des Nations Unies dans ce domaine.

Nous croyons qu'un examen approfondi de ces questions par les ministres responsables de la protection sociale et leurs principaux conseillers pourrait donner des résultats concrets dans au moins, quatre domaines. D'abord il aidera la Commission des questions sociales à formuler des principes plus précis pour l'étude du Conseil économique et social; deuxièmement il aidera la Commission et les autres organismes à évaluer l'efficacité des programmes multilatéraux d'assistance technique, actuellement en vigueur, dans ce secteur; troisièmement, il fournira des données précieuses aux gouvernements qui collaborent dans des programmes bilatéraux d'assistance technique; et enfin, Madame la Présidente, en se réunissant pour la